



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2024-04/19

Nombre de conseillers	<b>L'an deux mille vingt quatre</b>
	<b>le 11 avril à 19 heures</b>
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-ZACHARIE</b>
présents : 21	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
	sous la présidence de <b>Mme COLETTA Eliane, 2<sup>ème</sup> Adjointe</b>
votants : 27	Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 avril 2024
pour : 27	<b>PRESENTS :</b>
contre : 0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, INES Claude,
abstention : 0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, MARCHAND Charlene, MARTIN
	Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne,
	NAUDIN Nathalie, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-
	LUONG Marlène, BAYLE Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique,
	GEORGES Philippe, PEREZ Serge.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme ROYER Carole donne procuration à Mme COLETTA Eliane.

M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à Mme PRATI Corinne.

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. INES Claude.

Mme CRETELLO Karine donne procuration à Mme BOUHAFS Hayette.

M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.

Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. MARTIN Gilles.

#### **ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. FILLAT Eric.

Mme COLLOMBON Danièle.

### **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE BRIGNOLES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/30043/J du 1<sup>er</sup> août 2006, relative à l'extension du dispositif des travailleurs sociaux dans les services de police et de gendarmerie ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat, par l'intermédiaire du Comité interministériel de prévention de la délinquance, a décidé de développer les postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG). Le Préfet du Var a ainsi porté la création de plusieurs postes d'ISCG dans notre département.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal, la convention triennale de partenariat avec l'Etat représenté par le Préfet du Var, relative à la mise à disposition et au financement d'un intervenant social au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Brignoles ci-jointe, pour les périodes 2024-2026, comprenant une participation financière annuelle de la commune de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention triennale de partenariat ci-jointe et tous les documents s'y afférent.
- De participer financièrement à hauteur de 500 €/an pour les périodes 2024-2026.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour Copie Conforme

**La Présidente**



**Eliane COLETTA**

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**Le Secrétaire**



**Claude INES**